

Rapport P-333 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-333 du 21 janvier 2015 intitulée: «Cohabitation cyclistes-piétons - campagne de sensibilisation auprès des cyclistes».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 25 janvier 2016)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-333 au Conseil administratif.